

Epic et fondation?

Par **Fulcanelli**, le **09/06/2008** à **22:05**

Bonjour,

Pourriez-vous m'indiquer si un EPIC, qui dispose de la personnalité morale, a le droit de créer une fondation, notamment afin d'obtenir de philanthropes des moyens pour accomplir ses missions?

On peut constater que l'Opéra de Paris, qui est un EPIC, a créé une association de donateurs (AROP)

En vous remerciant pour votre réponse,
Fulcanelli